

DEC200249DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8071 intitulée Laboratoire de mathématiques et modélisation d'Evry

LE DIRECTEUR D'UNITÉ.

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC193202INSMI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8071, intitulée « Laboratoire de mathématiques et modélisation d'Evry », dont le directeur est Madame Agathe GUILLOUX ;

DÉCIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud GLOTER, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Article 4

Cette décision prend effet le 01/01/2020.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 27/01/2020

Le directeur d'unité Madame Agathe GUILLOUX

Monsieur Arnaud GLOTER

CNRS

Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette Avenue de la Terrasse 91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX www.dr4.cnrs.fr

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.